

## AVIS DU CE AREVA NP BSC SUR LE LIVRE II

Le CE d'AREVA NP BSC est consulté ce jour sur le projet de réorganisation de la société AREVA NP SAS et ses conséquences sur l'emploi dans le cadre de l'article L. 2323-31 du Code du Travail.

Les Élus du CE expriment ici leurs observations et demandes sur les fondements du projet de réorganisation qui leur est soumis et ses conséquences sur l'emploi et souhaitent insister sur plusieurs aspects de ce projet, spécifiques à l'établissement de BSC. Ils se basent à la fois sur les informations communiquées par la direction lors des réunions du CE, sur les analyses des Élus CCE, des Élus de l'IC-CHSCT ainsi que sur les conclusions du cabinet SECAFI missionné par le CCE pour l'assister dans le cadre de cette procédure d'information consultation.

Les Élus du CE demandent à la Direction une réponse formelle à chacune des demandes formulées en bleu ci-après par le Comité à l'occasion de la séance le 04 Mars ou au plus tard dans les quinze jours suivant cette réunion.

### **1- Remarques générales sur les fondements du projet et les modalités de mise en œuvre**

Le projet de réorganisation et de suppression de postes de la société ANP s'inscrit dans le cadre du plan de performance mis en œuvre par la direction du Groupe AREVA afin d'économiser 1 milliard d'euros à l'horizon 2017.

Ce plan de performance ne constitue qu'une première brique du plan de financement nécessaire au Groupe AREVA par rapport à ses besoins de financement estimés en mars 2015 à 7 milliards d'euros

- Les Élus du CE déplorent que l'État n'ait toujours pas communiqué sur le calendrier et les modalités de réalisation d'une augmentation de capital, creusant ainsi les besoins financiers et le doute sur la pérennité des activités du Groupe.
- Les annonces du 26 février 2016 à l'occasion de la présentation des comptes soulignent que l'État n'a toujours pas pris ses responsabilités d'actionnaire en reportant une nouvelle fois à 2017 les décisions structurantes pour la sécurisation du financement du Groupe.

Par ailleurs, nous considérons que ce plan de performance poursuit plusieurs objectifs parfois contradictoires avec, au final, le risque de n'en atteindre aucun correctement :

- Réaliser un milliard d'euros d'économies,
- S'adapter aux perspectives d'activités,
- Simplifier réellement les organisations et les processus,
- Préparer la scission du Groupe annoncée par l'État le 3 juin 2015.

Nous dénonçons en particulier les risques opérationnels liés à la mise en œuvre rapide de ce plan tout particulièrement sur notre activité Ingénierie alors que la question du transfert des compétences nécessaires à la préservation des savoir-faire est à peine abordée.

Nous considérons par ailleurs que le processus de transformation engagé (plan de performance, adaptation des organisations, évolution des modèles opérationnels, filialisation) manque de clarté et n'est pas cohérent avec la vision stratégique présentée et qu'il devient urgent de prioriser les actions à engager.

Enfin, la politique R&D, qui apparaît déterminante pour soutenir une stratégie basée notamment sur le maintien et le développement de la propriété intellectuelle, n'a pas fait l'objet d'informations précises et suffisantes à ce stade et s'annonce très incertaine dans le mode survie annoncé pour AREVA Projet pour les prochaines années.

Demande : Nous demandons lors d'un prochain CE, la présentation de la stratégie R&D AREVA Projet et de ses moyens pour les années futures.

## 2- Constats spécifiques à l'Établissement

Le plan de transformation, la suppression des 133 postes et la création de la nouvelle entité amènent aux constats et aux demandes suivants :

- Un manque de visibilité sur la charge interne BU et externe sur BSC à partir de 2017 et pour la future entité AREVA Projet et des données non confirmées

Demande : Communication au CE des prévisions de charge actualisées et consolidées à l'issue des cycles budgétaires QU2 et QU4 et des principales variations prises en compte sur les projets

- Une réduction des effectifs et un calcul des objectifs cibles basés non pas sur la charge prévisionnelle, la stratégie industrielle ou l'avenir de l'entreprise mais **sur des économies à faire sur la masse salariale**
- Une énième organisation qui constitue une rupture majeure avec l'organisation actuelle d'E&P trois ans à peine après sa mise en place et qui s'accompagne d'un manque d'adhésion des salariés sur le terrain,

Demande : Trouver le niveau adéquat d'explication sur le terrain avant et pendant la mise en œuvre de ce projet et proposer des perspectives industrielles et salariales

- Des suppressions d'emploi qui s'ajoutent à la vague de départs initiée sur l'Établissement dès 2014 (fermeture implantation Aix, démarche incitative agressive à la mobilité,...)
- Des changements déjà en marche sur la ligne managériale et l'orientation vers une organisation projet qui sont sources d'inquiétudes pour les salariés.

Demande : Clarification des responsabilités managériales vis-à-vis des salariés

- Des objectifs antagonistes entre la vision industrielle souhaitée par la Direction E&P, les suppressions de postes et la mise en œuvre de l'organisation cible sans connaître les ressources présentes à l'issue du PDV

Demande : Suivi mensuel en CE de la déclinaison détaillée de l'organisation cible du Livre II

- L'absence de politique de gestion des compétences sur l'Établissement alors que le timing prévu pour le PDV va précipiter les départs

Demande : La présentation au niveau du CE de plans détaillés concrets par métiers et planifiés permettant de garantir le maintien des compétences à l'issue du PDV et la capacité à former les ressources futures nécessaires.

- Des objectifs de productivité, de rentabilité et de réduction des taux horaires extrêmement ambitieux (-17%) qui vont obligatoirement s'accompagner de renoncements sociaux

Demande : Liste des renoncements effectifs

- Des situations de surcharge de travail en augmentation et un recours accru aux contrats précaires (CDD, intérim, STE,...) pour compenser les départs  
Demande : La présentation en CE des départs volontaires et de leur cadencement ainsi que de l'emploi intérimaire et de la sous-traitance par métier qui en découle.
- Un impact fort du PDV sur certains métiers et les risques d'externalisation associés  
Demande : Devenir de ces métiers dans AREVA projet
- Une absence de signes concrets de mise en œuvre des simplifications annoncées dès 2015
- Aucune visibilité sur le processus de création de la future entité AREVA Projet et notamment sur les futurs statuts, sur les accords collectifs, sur les accords d'établissement,...
- Une politique commerciale plus qu'ambitieuse annoncée pour AREVA Projet, alors que l'organisation future ne prévoit aucun moyen spécifique
- Un manque de transparence sur la procédure de départs des salariés, à savoir :
  - non adéquation entre le référentiel des métiers défini en Novembre 2012 et les catégories d'emploi du PDV créées par la Direction,
  - ambiguïté des règles de départage
- Un manque de communication sur l'évolution du PDV vers les salariés  
Demande : Renforcement de l'implication RH et bilans par catégories après chaque commission
- Un déficit dans l'information délivrée aux instances qui entraîne une dégradation du climat social et des relations avec les Élus
- Un avis défavorable motivé des Élus du CHSCT de l'Établissement

La nouvelle organisation présentée dans le Livre II s'en tient à de grands principes alors même que c'est tout le modèle opérationnel qui est en cours de transformation. Aussi, l'avis rendu par le CE ne saurait à ce stade concerner que les principes généraux. Nous souhaitons que les organisations détaillées soient présentées et fassent l'objet de consultations au niveau des instances adaptées avant leur mise en œuvre.

### 3- Les attentes du CE sur les étapes ultérieures

Par ailleurs, le CE prend note qu'au-delà du Plan de Départ Volontaires, la Direction d'ANP poursuit son projet de transformation au travers de consultations complémentaires dans les prochains mois portant sur la création de la nouvelle entité AREVA Projet et sa filialisation.

Demande : Retour à chaque CE des travaux du CCE et des commissions spécialisées

### 4- Avis sur le projet Livre II

En conclusion, sur la base des développements précédents, les Élus du CE expriment un **avis défavorable à l'unanimité** sur les fondements du projet de réorganisation qui leur est soumis et ses conséquences sur l'emploi.


  
 J. PAUL DE GARGAS    Y-YVON    I. CABADY    SM LAGIER    G. Flouret  
 L. COSTA-SOLER    P. Ferran'    Jean-Paul FALSON    G. LIENART